



**Rencontre entre Madame Martine GUIBERT, Vice-présidente du
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée aux transports, et
les associations de voyageurs**

Lyon et Clermont-Ferrand, le 21 juin 2018

PRESENTS :

- **Intervenants :**

Mme Martine GUIBERT, vice-présidente déléguée aux transports

M Philippe GAMON, directeur de la Direction des transports

M Olivier LAURENT, directeur adjoint de la Direction des transports

SNCF Réseau : M Gérald CASTANO, M Sébastien GALDEANO

SNCF Mobilités : M Alain THAUVETTE, directeur régional de la SNCF ; Mme Anne-Sophie MAROT, directrice adjointe Marketing et Services, Mme Sophie THIERAU DE MONCLIN, M Cédric VICARD

- **Dans la salle pour la Région et la SNCF**

Région : Marie-Pierre BEL, directrice adjointe de la Direction des transports, Cyril PHILIS, responsable de service de la Direction des Transports, M Julien MERCURIO, chargé de mission de M GUIBERT, M Michel GOURDOL, chargé de mission auprès du directeur, Eric SALIOU, responsable du service Desserte, Béatrice COHENDET, en charge de la communication et des relations aux élus, Marie-Paule BONMARTIN, chargée de mission Relations aux usagers.

- **Dans la salle pour les associations de voyageurs (ayant signé la feuille d'émargement)**

Lyon :

ADTC : M Alexis GRABIT, Mme Nathalie TEPPE, M François LEMAIRE

ADTC Mme Huguette BRUYAS

ADTLS : Mme Gisèle PEYRE

ADULA : M Jean-Pierre FRENCEL, M Pascal BOUCHAUD, M Aurélien LAMBERT, M Gérald PETITGRAND,

ADUT : M Patrice BELVEGUE, M Jean-Luc EMAURE

AEDTF : M William LACHENAL, M Jean MAURICE

ADELIFPALY : M Jean-Pierre ROSSIGNOL, vice-président, Mme Amandine DUBIEZ, trésorière adjointe

AGATH : M Jean François BONIN, président, Mme Marlène ALLAIN, vice-trésorière, Mme Christine CARREIRA, secrétaire

ARDSL : M Bernard COLLIGNON, M Youri DERVIN

Association Déplacements citoyens : M Jean MURARD, M Paul ROCHE, M Jean-Luc SABER

Association de usagers du TER vallée du Rhône : Mme Cécile CASEY

Association les amis du rail du Forez : M Alexandre PINET

Association pour la promotion de la ligne SNCF Grenoble Veynes Gap : M Gérard LERAS, représentant le président

AUTERVR : M Bernard DESCHAMPS

CDUT : Mme Géraldine GROSSO

CUTPSA : M Yves BOUTRY

DARLY : M Bernard GIRARD

FNAUT : Anne-Marie GHEMARD, présidente, M Kévin TABOADA

FNAUT AURA : Mme Meriem FANCHI

Clermont-Ferrand :

AUTA-FNAUT Auvergne : M. Pierre POMMAREL

CODERAIL : Daniel COFFIN, secrétaire

Comité de défense et de développement du Rail en Pays Riomais : M Jean-Claude JACOB

Comité pluraliste pour la défense et promotion des lignes du Cantal : M Guy CORCHINOUX

Comité pluraliste de défense et promotion des lignes SNCF en Auvergne : M Michel LERON, coordonnateur

FNAUT AURA : M Pierre POMAREL, M Jean-Louis THEVENON

Pièce jointe : la présentation power point du 21 juin 2018

La réunion organisée à Lyon et Clermont-Ferrand est la deuxième rencontre présidée par Mme GUIBERT entre le Conseil régional et les représentants des usagers du transport régional de voyageurs ; elle fait suite à la réunion du 20 décembre 2017 (compte-rendu remis en séance).

INTRODUCTION

Mme Guibert introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence. Elle tient à souligner le contexte d'importantes évolutions règlementaires concernant le champ du transport et incite les représentants d'associations à collecter les demandes et à les formaliser par mails auprès de la Région (orientations, développement) ou de la SNCF (exploitation, service commercial).

Elle rappelle l'ordre du jour :

- **PRESENTATION DU SERVICE ANNUEL 2019**
- **POINT AVEC SNCF-MOBILITES – MOUVEMENTS SOCIAUX**
- **PROCESSUS DE CONCERTATION**

Un temps complémentaire est annoncé afin d'aborder les actions récentes de la Région ainsi qu'un bref bilan du TER en 2017.

Mme GUIBERT invite les participants à formaliser leurs questions à l'issue des éléments de présentation et tentera d'apporter des réponses le cas échéant.

Les principales informations figurent dans la **présentation power point ci-jointe en annexe.**

I. **PRESENTATION DU SERVICE ANNUEL 2019**

MM. CASTANO et GALDEANO de SNCF Réseau ainsi que Mme Anne Sophie-Marot, de SNCF Mobilités présentent le service annuel 2019, et plus particulièrement **un focus sur les travaux dans le secteur de la gare de la Part-Dieu** et ses impacts sur le service horaire et le plan de transport.

Il est précisé que le plan de transport régional dit « service annuel 2019 » sera stable pour les autres lignes régionales non abordées dans cette présentation, à l'exception de certains développement ponctuels encore à l'étude à ce jour.

La remise en service de trains entre Boën et Montbrison est par ailleurs confirmée : 6 Allers-Retours (AR) à partir de décembre 2018.

Questions émises en séance :

La FNAUT Auvergne-Rhône-Alpes s'interroge sur la durée des impacts travaux. La présentation évoque 2019, mais qu'en est-il en 2020 ?

CODERAIL regrette que la présentation n'appréhende que le nœud Lyonnais et aurait souhaité une présentation sur l'ensemble du territoire.

L'ADUT remercie la Région pour cette réunion de concertation. Note toutefois que cette concertation devrait être plus large et n'a de sens que si les propositions émises sont prises en compte.

Martine GUIBERT précise que la réunion réalise un focus sur le point sensible de 2019, à savoir les travaux en gare de la Part-Dieu. L'ex-Auvergne ne verra pas (ou peu) de modifications des plans de transports actuels. Elle indique qu'il y a une communication à venir, au cas par cas, sur les perturbations et les travaux. A ce stade il s'agit d'appréhender globalement l'année 2019 en lien avec les travaux du NFL.

L'ADTC demande à ce que l'information des usagers soit faite en gare en pas uniquement sur internet « en dernière minute ». Manifeste son intérêt à pouvoir concerter sur le service annuel 2020 à partir d'un bilan à dresser sur le premier trimestre 2019. Cette concertation serait à réaliser pour

l'avant-pays savoyard, l'Isère, Saint André le Gaz -Grenoble et pourrait appréhender les sujets d'emport, substitution, correspondances, etc...

L'ADULA sur la ligne Lyon-Ambérieu, pendant les périodes de mouvements sociaux, les plans de transports sont trop souvent erronés avec des oublis de points de dessertes. La communication n'est pas bonne. Il est demandé que les plans de transports annoncés la veille soient a minima respectés

L'ADELIFPALY indique que, sur la ligne Paray-Lyon, les 2 trains aux heures de pointe ont été supprimés de la Part-Dieu. Ces trains constituaient pourtant le cœur de l'offre : c'est donc plutôt 100% de l'offre utile supprimée. Quels sont les critères ayant conduit à cette situation ?

Anne-Sophie Marot précise que de nombreuses lignes sont impactées et que le travail commun entre SNCF Réseau, SNCF Mobilités (TER et TGV) et la Région commencent par traiter les sillons qui structurent le réseau, c'est-à-dire les relations les plus fréquentes dans la journée.

CODERAIL indique que, sur la ligne Clermont-Saint-Etienne, il y a interruption entre Thiers et Montbrison. Demande s'il y a des correspondances prévues avec les bus.

La SNCF précise que le plan de transport routier 2019 est en cours de finalisation et que les données seront disponibles à la rentrée.

La FNAUT Auvergne interroge sur les conditions des correspondances train-métro. Demande si l'on pourra envisager l'usage des transports urbains avec un titre TER.

Martine GUIBERT indique que l'objectif est bien de tendre vers des solutions tarifaires multimodales et que la carte Ourà ! permet déjà de disposer de titres Train + réseau urbain dans plusieurs agglomérations. L'extension du dispositif Ourà ! en Région est actuellement en cours.

En complément, il est indiqué que la desserte Montluçon-Lyon n'est pas jugée adaptée pour se rendre à Lyon de manière efficace. Martine GUIBERT indique que des réflexions sont en cours sur le sujet.

II. POINT AVEC SNCF-MOBILITES – MOUVEMENTS SOCIAUX

Point sur les mouvements sociaux

Monsieur THAUVETTE, directeur régional SNCF, fait le point à date sur l'état des lieux des mouvements sociaux en Région. Il souligne que le taux de gréviste est plus important dans la Région AURA que dans le reste du pays, avec, mécaniquement, des suppressions de trains plus importantes et un plan de transport plus dégradé qu'en moyenne nationale. Au début du conflit, par exemple, 70% des conducteurs étaient en grève. Aujourd'hui 38%.

Le personnel pour l'entretien du matériel est lui aussi très mobilisé ce qui ne permet pas de réaliser l'entretien courant ni de faire circuler certains matériels. Les centres de maintenance ne sont pas positionnés sur les artères. Exemple : Lyon-Roanne : le matériel est maintenu à Clermont. La fermeture de l'axe Lyon Roanne les jours de grève par SNCF Réseau impose de faire le tour de la Région via St Etienne pour récupérer ce matériel. Ceci se traduit par des suppressions parfois totales de service sur certaines lignes (Nîmes-Clermont, Bourg-Oyonnax etc...).

Monsieur THAUVETTE insiste sur l'effort mené par la SNCF pour maintenir le plus de trains possibles, mais également pour substituer l'offre par des autocars là où c'était possible et le plus pertinent. Cet

effort a permis de redresser la réalisation de l'offre jour après jour. Il est toutefois possible qu'au regard du nombre d'ajustements à réaliser, il y ait pu avoir un manque d'informations.

Il indique qu'à ce stade il ne dispose pas d'informations complémentaires sur la suite du mouvement et précise que les prochaines négociations auront lieu en septembre. Il rappelle enfin qu'il convient bien d'avoir son billet pour monter à bord, la fraude ayant un coût pour l'exploitant comme pour la Région.

La FNAUT réagit en indiquant que, sans défendre la fraude, les usagers souhaiteraient déjà pouvoir acheter les billets. Or, les fermetures de guichet se multiplient et, dans les trains il n'est plus possible d'acheter les billets au même tarif. Cette situation est problématique et elle convient de saisir M. Franck Lacroix au plus tôt.

Anne-Sophie MAROT répond que la modification des tarifs de la vente à bord est une démarche nationale qui sera appliquée fin d'année 2018 sur la région AURA. C'est un service et, par conséquent, il a un prix qui doit être évalué au regard des usagers qui tendent à se reporter massivement sur les ventes en ligne.

Problèmes d'emport

La FNAUT souligne qu'il y a un problème de dimensionnement du matériel par rapport aux besoins et qu'il faudrait réfléchir à acheter de nouveaux trains. Or, il n'y a pas à sa connaissance de commande de nouveau matériel. L'association se dit inquiète.

Martine GUIBERT : la nouvelle convention a pris en compte un dimensionnement du parc adapté aux besoins sur la base des projections SNCF. Il s'avère que, localement des difficultés existent notamment pour traiter les besoins en pointe et du fait d'un besoin de maintenance accru sur certaines séries. Une réflexion est lancée pour optimiser le parc. Le PPI intègre un programme d'investissement conséquent sur le matériel et nécessitera de mobiliser de moyens financiers importants. Ce sujet étant lourd pour les Régions, celles-ci ont créé une association spécifique pour se doter d'une expertise sur ces sujets.

M THAUVETTE : le problème est que nous avons une diversité de matériel qui complexifie leur utilisation : de 27 catégories de matériels roulants, nous sommes passés à 17 aujourd'hui et il faudrait encore continuer à simplifier

La FNAUT indique que l'Auvergne subit depuis 3 ans un plan de transport réduit en raison du matériel X73500 soumis aux mesures conservatoires d'interdiction de rouler en unité simple (suite de l'incident de Sainte-Pazanne).

M THAUVETTE répond que ce sont des machines légères (« bus sur rail ») et qu'il faut en conséquence en mettre deux au lieu d'une (unités doubles) afin d'éviter le « deshontage » et tout risque d'incident en ligne.

CODERAIL s'étonne que, la Région définissant la qualité, à savoir la présence commerciale en gare et dans les trains, certaines fiches horaires ne soient plus éditées, notamment celles précédemment réalisées par la Région Centre sur les lignes limitrophes.

Martine GUIBERT précise que la convention ne porte pas sur la présence en gare et dans les trains. Elle fixe des objectifs de qualité mais n'intervient pas dans les moyens.

La FNAUT souhaite savoir combien la SNCF paie à la Région pour fait de grève ? Que va faire la Région des pénalités ?

Olivier LAURENT, directeur adjoint pour les services de la Région indique que la Région a mis en place un dispositif complet de bonus/malus par rapport à la qualité de service produite (production/régularité). Compte-tenu des circonstances, des pénalités se traduisant par des réfections de charges et économies de péages seront évaluées d'une part. D'autre part, les grèves vont avoir de forts effets dans le temps avec des pertes de recettes à prévoir. Un bilan sera dressé à l'issue des mouvements sociaux : il se pourrait que le solde ne soit pas forcément favorable. A ce stade il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.

Martine GUIBERT complète en indiquant que le défi est et sera de faire revenir les usagers vers le train. Une phase de reconquête sera à mener, avec un service qui fonctionne à plein régime.

III. PROCESSUS DE CONCERTATION

Martine GUIBERT dit sa volonté de lancer un dispositif de concertation à l'échelle de la grande Région, afin que les services de transports fonctionnent de manière optimale sur tout le territoire. Une proposition est formalisée en séance. Elle affirme sa volonté de travailler avec les associations sur la base d'un périmètre de bassins de mobilité. Elle rappelle qu'il n'est plus possible à l'échelle de la grande Région de tenir plus d'une trentaine de comités de lignes et qu'il est nécessaire de tendre vers une concertation plus opérationnelle au sein de laquelle les associations agiront comme relais.

Olivier LAURENT, directeur adjoint pour les services de la Région, présente les éléments figurant dans la présentation en pièce-jointe.

- La relation directe usagers : via canaux mails et courriers (Région/SNCF)
- La concertation avec les associations d'usagers : via un dispositif expérimental -dans l'attente des dispositions réglementaires à venir de la loi LOM- articulé sur 2 niveaux abordant les sujets de mobilités tous modes fer + autocars (hors compétence scolaire) :
 - o Des réunions techniques préparatoires par grands bassins de mobilités (3 à 4), pouvant traiter des échelles plus fines le cas échéant (*1 à 2 réunions par an par bassin*),
 - o Des réunions présidées par la vice-présidente déléguée aux transports de la Région, sur ces mêmes bassins de mobilités (*1 réunion par an par bassin*)

Martine GUIBERT indique également qu'elle souhaite poursuivre avec les associations une relation constructive qui permette de co-construire la politique de transport-mobilité à long terme. Elle conclut sur les deux points d'orientation suivants :

- **Une relation directe à l'utilisateur via le mail et le site web refondu**, pour améliorer réellement la qualité du service. Une meilleure coordination SNCF-Région sur les réponses à apporter.
- **Un niveau de concertation à organiser d'ici fin 2018 autour de 4 « comités de mobilités »**. Ces comités permettront d'appréhender les sujets régionaux à une échelle cohérente.

Questions émises en séance :

La FNAUT fait part de son sentiment, à savoir d'une mise à l'écart de tout échange sur les sujets de mobilité depuis 3 ans. Elle formalise le souhait de pouvoir partir sur des meilleures bases même si la proposition semble à ce stade encore « timide ».

L'ADUT alerte sur la nécessaire définition de frontières claires dans les invitations et les participants : Les associations s'occupent souvent de 2 bassins (ex : Lyon-Grenoble)

Martine GUIBERT insiste sur l'intérêt des réunions préparatoires pour identifier et prioriser les sujets à traiter. Elle insiste sur l'importance que ces informations parviennent bien à la Région en amont des Comités. Les associations pourront être associées à plusieurs comités et réunions en fonction de leur couverture territoriale. La Région formalisera des listings pour arrêter les compositions.

L'ARDSL s'interroge sur la nouvelle compétence loi NOTRE et l'organisation du service régional des autocars. Quelles orientations à venir ?

Martine GUIBERT ré-insiste sur l'objectif premier qui est de trouver le parcours le plus fiable et adapté possible pour l'usager. Il y a une phase d'absorption de la nouvelle compétence. On travaille sur du long terme. A ce stade il s'agit, pour le moment, de capitaliser sur l'existant puis de travailler sur des rapprochements et des optimisations quand cela est possible.

Plusieurs associations s'interrogent sur **les services qui seront proposés pour l'été 2018.**

L'ADUT alerte sur la réduction de la desserte sur Lyon Saint André le Gaz.

Concernant notamment la ligne Lyon -Saint-André- le- Gaz-Chambéry, il est répondu que, sur cette ligne comme sur de nombreuses lignes dites périurbaines, la fréquence des trains périurbains est revue à la baisse tous les ans en période de moins forte fréquentation, notamment l'été à partir du 14 juillet. Cela concerne les trains Lyon Perrache Saint-André-le Gaz.

Ensuite les travaux entre Saint André le Gaz et Chambéry entraînent le détournement des trains Lyon Chambéry via Ambérieu. Mais les gares de Bourgoin-Jallieu et La Tour du Pin conservent la desserte par les trains Lyon Grenoble ;

Enfin une desserte de substitution est organisée pour les usagers entre Saint André le Gaz et Chambéry, qui a été mise en place lors de précédents travaux.

La SNCF apporte les précisions :

- Détournement des trains du 16/07 au 23/09/2018 via Ambérieu des Lyon-Part-Dieu-Chambéry. Tous sont substitués par des cars : Chambéry-Lépin-le-Lac-Pont de Beauvoisin-Tour du Pin. Correspondance à la Tour-du-Pin vers Lyon.
- Pour les Saint-André-Le Gaz-Chambéry : 4 trains substitués par cars entre Lyon Part-Dieu et Chambéry. Après le 19/09/2018, les trains circuleront de nouveau.

Communication avec les usagers

Les associations demandent à ce que les usagers puissent identifier une adresse mail sur laquelle la Région garantisse une réponse.

Ce point fait l'objet d'une réflexion conjointe des services SCNF Mobilités et Région : il s'agit de mieux orienter les usagers dès le départ via une refonte du site web et de répartir la réponse entre la Région et la SNCF, selon leurs compétences respectives.

Lignes inter-régionales

L'AEDTF soulève la question concernant les petites lignes, comme Oyonnax- Saint Claude : ils n'ont aucune visibilité sur les financements et se demandent si les Régions échangent entre elles. Auparavant ces lignes étaient financées dans le cadre du CPER. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Olivier LAURENT indique que la Région est compétente pour toutes les lignes dans le cadre de son périmètre territorial. Il existe toutefois des particularités, issues de la loi de 2002 ayant confié la compétence des transports ferroviaires aux Régions, avec des lignes (voire des trains) qui peuvent être conventionnées « au-delà ou en deçà » du périmètre géographique naturel. Ces lignes font alors l'objet de conventions interrégionales spécifiques. Il existe en l'occurrence une convention entre les Régions Auvergne Rhône-Alpes et PACA concernant la co-organisation des services sur Grenoble-Gap / Valence-Gap et Lyon-Marseille. D'autres conventions relatives à la tarification (accords de réciprocité) font également l'objet d'accords entre Régions. Certains services peuvent être cofinancés.

Martine GUIBERT confirme que la Région travaille avec différentes régions. Elle se rendra à un Comité de pilotage à Gap prochainement concernant les offres interrégionales et les travaux programmés sur les lignes associées. L'interrégional est bien un point sensible. Martine GUIBERT confirme que la Région y est très vigilante.

La FNAUT indique qu'elle participera avec ses adhérents à la nouvelle concertation. Elle souligne toutefois que dans les bassins prédéfinis, ne figurent pas pour l'instant les zones limitrophes, qui sont des points de fragilité, avec, par exemple, une insuffisance de desserte en heures creuses sur ces lignes.

IV. ACTIONS DE LA REGION ET BILAN TER

Martine GUIBERT indique l'ensemble des actions menées par la Région en 2018, ainsi que les principaux investissements et la mise en accessibilité.

Elle présente rapidement les différentes réunions et déplacements qui ont pu avoir lieu en 2018, ainsi que le bilan TER 2017

L'ensemble de ces informations est retracé dans la **présentation ci-jointe**.

CONCLUSION

Martine GUIBERT remercie les participants et leur donne rendez-vous dans les comités de mobilité.

Elle indique que le document support de la réunion sera envoyé et souhaite que les associations puissent le transmettre largement.

Elle conclut que l'intérêt commun de la Région et des associations d'usagers est que les services de transport fonctionnent sur tout le territoire.

Contact auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Direction des Transports : dt@auvergnerrhonealpes.fr